



# CRS - LISTE DES JURIDICTIONS SOUMISES À DÉCLARATION ET LISTE DES JURIDICTIONS PARTICIPANTES

Cette note a pour but de présenter les juridictions participantes au CRS et la liste des juridictions soumises à déclaration pour l'année civile 2020.

Ceci afin de permettre aux institutions financières belges devant déclarer les renseignements pertinents au SPF Finances, d'une part, de réaliser leurs obligations en matière de diligence raisonnable et d'autre part, d'effectuer leur déclaration au SPF Finances.

Les institutions financières belges déclarantes effectueront leur déclaration dans le cadre du Common Reporting standard pour l'année l'année civile 2020 au plus tard le 30 juin 2021.

## JURIDICTIONS PARTICIPANTES

Les pays suivants sont considérés comme des juridictions participantes conformément à l'annexe I, section D, point 6 de la loi du 16 décembre 2015:

Afrique du Sud	Autriche	Brunei	Curaçao
Albanie	Azerbaïdjan	Darussalam	Danemark
Allemagne	Bahamas	Bulgarie	Dominique
Andorre	Bahreïn	Canada	Emirats Arabes unis
Anguilla	Barbade	Chili	Equateur
Antigua et- Barbuda	Belize	Chine	Espagne
Arabie Saoudite	Bermudes	Chypre	Estonie
Argentine	Bonaire, Saint Eustache et Saba	Colombie	Finlande
Aruba	Brésil	Corée du Sud	France
Australie		Costa Rica	Ghana
		Croatie	

Gibraltar	Israël	Nauru	Royaume-Uni
Grèce	Italie	Nigeria	Russie
Grenade	Japon	Niue	Saint-Barthélemy
Groenland	Jersey	Norvège	Saint-Christophe-et-Nièves
Guernesey	Kazakhstan	<b>Nouvelle-Calédonie</b> <sup>1</sup>	Sainte-Lucie
Hong Kong	Koweït	Nouvelle-Zélande	Saint-Marin
Hongrie	Lettonie	Oman	Saint-Martin
Île de Man	Liban	Pakistan	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Îles Caïmans	Liechtenstein	Panama	Samoa
Îles Cook	Lituanie	Pays-Bas	Seychelles
Îles Féroé	Luxembourg	Pérou	Singapour
Îles Marschall	Macao	Pologne	Slovénie
Îles Turques-et-Caïques	Malaisie	Portugal	Suède
Îles Vierges britanniques	Maldives	Qatar	Suisse
Inde	Malte	République slovaque	Trinidad et Tobago
Indonésie	Maurice	République tchèque	Turquie
Irlande	Monaco	Roumanie	Uruguay
Islande	Montserrat		Vanuatu

Une partie du processus d'identification consiste, pour les institutions financières, à déterminer les bénéficiaires effectifs finaux dans les cas où une entité-titulaire de compte est une entité d'investissement visée à l'annexe I, section A, point 10, sous b, de la loi du 16 décembre 2015, qui n'est pas établie dans une juridiction participante.

Cela signifie que les institutions financières sont tenues d'examiner les bénéficiaires effectifs finaux d'une entité d'investissement établie à l'extérieur des juridictions participantes détenant un compte financier. Si ce bénéficiaire effectif final a sa résidence fiscale dans une juridiction soumise à déclaration (voir le point 2 de la présente note), ce compte sera soumis à déclaration.

De cette manière, les pays concernés reçoivent tout de même des informations sur les parties prenantes ultimes, même si le pays dans lequel l'entité d'investissement est établie, ne participe pas au CRS.

<sup>1</sup> Voir annexe

## JURIDICTIONS SOUMISES À DÉCLARATION (ANNÉE CIVILE 2020)

La liste des juridictions soumises à déclaration pour l'année civile 2020 se compose des :

- Etats membres de l'Union européenne<sup>2</sup>
- 5 pays européens non-membres de l'Union pour lesquels le Conseil a conclu des accords en matière de fiscalité sur l'épargne<sup>3</sup>
- Autres juridictions soumises à déclaration<sup>4</sup>

Afrique du Sud	Brésil	Estonie	Irlande
	Brunei	Finlande	Islande
Albanie	Darussalam	France	Israël
Allemagne	Bulgarie	Ghana	Italie
Andorre	Canada	Gibraltar	Japon
Antigua et- Barbuda	Chili	Grèce	Jersey
Arabie Saoudite	Chine	Grenade	Kazakhstan
Argentine	Chypre	Groenland	Lettonie
Aruba	Colombie	Guernesey	Liban
Australie	Corée du Sud	Hong Kong	Liechtenstein
Autriche	Costa Rica	Hongrie	Lituanie
Azerbaïdjan	Croatie	Ile de Man	Luxembourg
Barbade	Curaçao	Îles Cook	Macao
Belize	Danemark	Îles Féroé	Malaisie
Bonaire, Saint Eustache et Saba	Dominique	Inde	Maldives
	Equateur	Indonésie	Malte
	Espagne		

<sup>2</sup> Conformément à la loi du 16/12/2015 réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers, par les institutions financières belges et le SPF Finances, dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales.

<sup>3</sup> Décisions du Conseil Européen, directement applicables par les Etats membres.

<sup>4</sup> Arrêté royal du 2 juin 2020 modifiant l'arrêté royal du 14 juin 2017 établissant la liste des autres juridictions soumises à déclaration et la liste des juridictions partenaires, aux fins d'application de la loi du 16 décembre 2015 réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers, par les institutions financières belges et le SPF Finances, dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales.

Maurice	Oman	Roumanie	Samoa
Mexique	Pakistan	Royaume-Uni	Seychelles
Monaco	Panama	Russie	Singapour
Montserrat	Pays-Bas	Saint Christophe- et-Nièves	Slovénie
Nigeria	Pérou	Saint Marin	Suède
Niue	Pologne	Saint-Barthélemy	Suisse
Norvège	Portugal	Sainte-Lucie	Turquie
<b>Nouvelle- Calédonie</b>	République slovaque	Saint-Martin	Uruguay
Nouvelle-Zélande	République tchèque	Saint-Vincent-et- les-Grenadines	Vanuatu

Les juridictions qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus (qui ne sont donc pas soumises à déclaration pour l'année civile 2020) mais qui figurent dans le tableau des juridictions participantes sont celles qui ont opté pour la non-réciprocité<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Cela signifie que ces juridictions envoient des informations CRS à la Belgique mais ne souhaitent pas en recevoir.

## ANNEXE – CRS : PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER – CODES PAYS

Pour les pays et territoires d'outre-mer suivants, vous trouverez ci-dessous le Code pays devant être utilisé pour déclarer les informations pertinentes au SPF Finances :

Pays/Territoires d'outre-mer	Code pays
Açores	PT
Aland Islands	FI
Aruba	AW
Bonaire	BQ
Curaçao	CW
Guadeloupe	FR
Guinée française	FR
Iles Canaries	ES
Madère	PT
Martinique	FR
Mayotte	FR
Nouvelle-Calédonie <sup>6</sup>	NC
Réunion	FR
Saba	BQ
Saint-Barthélemy	BL
Saint-Martin	FR
Sint Eustatius	BQ
Sint-Maarten	SX

<sup>6</sup> Applicable à partir de l'année calendrier 2019